

**COMMISSION DES SERVICES
FINANCIERS ET DES SERVICES
AUX CONSOMMATEURS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**



**FINANCIAL AND
CONSUMER SERVICES
COMMISSION OF
NEW BRUNSWICK**

TROUSSE D'INFORMATION SUR L'OCTROI DE PERMIS AUX PRÊTEURS SUR SALAIRE

L'exploitation d'une entreprise dans le secteur des prêts sur salaire au Nouveau-Brunswick est un privilège qui entraîne certaines responsabilités. En tant que prêteur sur salaire dans cette province, vous devrez vous conformer à la *Loi sur la communication du coût du crédit et sur les prêts sur salaire*, au *Règlement concernant les prêts sur salaire*, ainsi qu'aux règles PDL-001 *Permis et obligations continues en matière de prêt sur salaire* et PDL-002 *Droits*. Vous pouvez accéder à ces textes au www.gnb.ca/lois et au www.fcnb.ca.

Cette trousse d'information sert de liste de vérification. Elle explique comment se préparer au dépôt d'une demande de permis de prêteur sur salaire au Nouveau-Brunswick. Elle décrit également les renseignements que doit déposer le demandeur à l'appui de sa demande, en vertu de la *Loi*.

Votre permis de prêteur sur salaire est une partie intégrale de votre entreprise. Prenez le temps de réviser cette trousse au complet, afin d'avoir tous les renseignements nécessaires à la préparation de votre demande de permis.

Le demandeur doit se familiariser avec les dispositions de la *Loi*, du Règlement et des règles.

Ce que vous allez trouver dans cette trousse

	Page
APERÇU DU SECTEUR	
Définitions importantes	3
Fourniture d'autres formes de crédit	3
PERMIS	
Obtention du permis	4
Critères d'octroi de permis	4
Modalités et conditions du permis	5
Documents à l'appui de la demande de permis	6
EXIGENCES DE CONFORMITÉ	
Communication avec l'emprunteur – Liste de vérification	9
Droits de résiliation – Exemple	12
Exigences en matière d'affichage – Exemple	13
Outils informatifs obligatoires – Exemple	16

APERÇU DU SECTEUR

Définitions importantes

La *Loi sur la communication du coût du crédit et sur les prêts sur salaire* précise qu'une personne ne peut offrir, préparer ni accorder des prêts sur salaire que si un permis lui est délivré au Nouveau-Brunswick.

« Prêteur » signifie un prêteur qui offre, prépare ou accorde des prêts sur salaire.

« Prêt sur salaire » signifie le prêt d'une somme d'argent

- a) *dans le cadre duquel le principal consenti est au plus 1 500 \$;*
- b) *dont la durée n'excède pas 62 jours;*
- c) *accordé en échange d'un chèque postdaté, d'une autorisation de prélèvement automatique ou de paiement futur de même nature et à l'égard de laquelle ne sont fournis aucun cautionnement ni autre sûreté sur des biens ou autorisation pour découvert de compte (sont toutefois exclus les prêts sur gage ou sur marge, les lignes de crédit et les cartes de crédit).*

Fourniture d'autres formes de crédit

L'article 37.381 de la *Loi* prévoit qu'un prêteur ne peut fournir de crédit à quiconque qu'au moyen d'un prêt sur salaire. Les demandeurs doivent préciser dans leur demande de permis qu'ils ne fournissent pas d'autres formes de crédit aux consommateurs.

PERMIS

Obtention du permis

On peut accéder aux demandes de permis par l'entremise du portail de la FCNB, au fcnbc.ca.

Dès le 1^{er} janvier 2018, toute personne qui souhaite offrir, préparer ou accorder des prêts sur salaire doit être titulaire d'un permis. Si ces activités ont lieu à plus d'un endroit, y compris en ligne, le demandeur doit déposer une demande de permis pour chaque lieu d'affaires et chaque site Web. **Notons que le titulaire de permis ne peut exploiter une entreprise à partir d'une habitation privée.**

Les permis ne sont ni transférables ni cessibles. Tout permis cesse d'être valide un an après sa date de délivrance ou, en cas de renouvellement, à la prochaine date anniversaire de la délivrance du permis.

Critères d'octroi de permis

- Le demandeur doit être âgé d'au moins 19 ans.
- Si le demandeur est une corporation, tous ses dirigeants et administrateurs doivent être âgés d'au moins 19 ans et s'il s'agit d'une société en nom collectif, les associés doivent avoir au moins 19 ans.
- Le demandeur doit annexer une attestation de vérification du casier judiciaire des personnes suivantes :
 - dans le cas d'une corporation, chacun de ses administrateurs et dirigeants;
 - dans le cas d'une société en nom collectif, chacun de ses associés;
 - dans le cas d'un propriétaire unique, le propriétaire unique.
- Le demandeur doit indiquer sur la demande :
 - s'il a été déclaré coupable d'une infraction prévue au *Code criminel* du Canada;
 - s'il fait l'objet d'un jugement ou d'un jugement par défaut à l'égard d'une réclamation liée aux activités de prêt sur salaire;
 - s'il est un failli non libéré;
 - s'il a eu son permis de prêteur suspendu ou annulé dans une autre autorité législative.

Modalités et conditions du permis

Un titulaire de permis doit :

- exploiter son entreprise sous la ou les dénominations sociales de son entreprise et utiliser seulement la ou les dénominations sociales indiquées sur son permis lorsqu'il mène des activités commerciales et accorde des prêts sur salaire;
- afficher son permis à un endroit accessible au public afin que le permis soit automatiquement visible aux personnes qui entrent dans le bureau;
- immédiatement rendre son permis à la Commission s'il est annulé;
- afficher et fournir du matériel informatif au sujet de l'industrie des prêts sur salaire, la planification financière, la *Loi*, les règlements et les règles, qui est automatiquement visible aux emprunteurs qui entrent dans le bureau ou qui utilisent son site Web ou son application mobile;
- dans l'éventualité d'un prêt sur salaire accordé sur Internet ou par l'entremise d'autres moyens électroniques :
 - informer l'emprunteur, dès que celui-ci entre en communication avec lui, que le matériel informatif décrit ci-dessus est à sa disposition;
 - fournir sur-le-champ le matériel informatif à l'emprunteur si celui-ci le demande.
- prouver qu'il maintient un fonds de roulement positif en déposant des états financiers audités dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, lesquels doivent être accompagnés des documents suivants :
 - une attestation écrite de leur exactitude, signée par deux administrateurs du prêteur;
 - un rapport de l'auditeur émettant une opinion sans réserve.
- déposer une déclaration annuelle par l'entremise du portail.
 - Les prêteurs sur salaire doivent fournir des renseignements relatifs aux prêts accordés dans chaque lieu d'affaires et chaque site Web. Les renseignements portant sur l'année civile 2018 doivent être déposés avant le 1^{er} février 2019.

Documents à l'appui de la demande de permis

Une demande visant la délivrance ou le renouvellement d'un permis de prêteur sur salaire doit être accompagnée des documents suivants :

- Les droits de permis ou de renouvellement de permis de 3 000 \$ par année pour chaque lieu d'affaires et chaque site Web à partir duquel le titulaire de permis exploite son entreprise. Les chèques doivent être libellés au nom de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs.
- Une copie du contrat de prêt sur salaire.
 - Pour chaque option de prêt offerte par le demandeur, un exemple de contrat de prêt sur salaire exécuté pour un prêt de 300 \$ accordé sur une période de 14 jours indiquant que ni le coût total du crédit ni aucun élément du coût total du crédit ne dépassent les maximums prévus par règlement (pour de plus amples renseignements, consulter la page 9)
- Le formulaire qui sera utilisé par l'emprunteur si celui-ci décide de résilier le prêt (voir l'exemple aux pages 7 et 8).
- Le formulaire utilisé par le prêteur pour accuser réception de l'avis de résiliation du prêt (voir l'exemple aux pages 7 et 8).
- Le reçu que le prêteur doit utiliser pour confirmer la réception des paiements en espèces faits par l'emprunteur, et qui doit être délivré en deux exemplaires et satisfaire aux conditions suivantes :
 - une copie doit être remise à l'emprunteur;
 - l'autre copie doit être conservée par le prêteur;
 - chacune des copies doit indiquer le nom de l'emprunteur, la date du paiement, le montant payé et le montant toujours dû sur le prêt sur salaire, s'il y a lieu.
- Des documents prouvant que le demandeur maintient auprès d'une institution financière des comptes distincts :
 - qui sont sous la ou les dénominations sociales du titulaire de permis;
 - qui ont été ouverts dans une institution financière située au Nouveau-Brunswick;
 - où sont déposées toutes les sommes reçues et versées relativement aux activités de prêt sur salaire;
 - où sont déposées seulement les sommes reçues et versées relativement aux activités de prêt sur salaire.

Avis de résiliation

Moi, _____, résidant au _____,
(Emprunteur)
j'informe par les présentes <nom de la société> de la résiliation du prêt et du remboursement de l'avance.

Prêt n° : _____

Date du prêt : _____

Montant du prêt : _____

Signature de l'emprunteur

Date/heure

Accusé de réception

<Nom de la société> accuse réception de l'avis de résiliation et du remboursement de l'avance au cours de la période de résiliation de 48 heures de la part de

(Emprunteur)

résidant au _____.

Prêt n° : _____

Date du prêt : _____

Montant du prêt : _____

<Nom de la société>

Date/heure

Le prêt sur salaire a été résilié à la demande de l'emprunteur, durant la période de résiliation de 48 heures, et l'emprunteur est libéré de toute obligation future en ce qui concerne le prêt sur salaire.

< Nom de la société >
123, rue _____
Municipalité (province)
Code postal _____

Téléphone : 555-555-5555
Numéro sans frais : 1-800-000-0000
Numéro de télécopieur : 1-555-123-4567
Courriel : info@email.com

Notice of Cancellation

I _____, residing at _____
(Borrower)
hereby notify <Company> of cancellation of the loan and tender repayment of the loan advance.

Loan #: _____

Loan Date: _____

Loan Amount: _____

Borrowers Signature

Date/Time

Receipt

<Company> acknowledges receipt of Notice of Cancellation and repayment of the loan advance within the 48 hour cancellation period from _____
(Borrower)

residing at _____

Loan #: _____

Loan Date: _____

Loan Amount: _____

<Company>

Date/Time

The payday loan has been cancelled at the borrower's request within the 48 hour cancellation period and that the borrower is released from any further obligation in connection with the payday loan.

< Company >
123 address St.
City, Province
Postal Code

Phone: 555-555-5555
Toll-free: 1-800-000-0000
Fax: 1-555-123-4567
Email: info@email.com

EXIGENCES DE CONFORMITÉ

Communication avec l'emprunteur – Liste de vérification

Le contrat de prêt sur salaire doit être énoncé, par écrit, de façon claire et compréhensible, et daté et signé par l'emprunteur. Il doit être remis à l'emprunteur au moment de la signature.

Le prêteur doit s'assurer que le contrat de prêt sur salaire comprend les modalités, les renseignements et les mentions qui suivent :

- la date et l'heure à laquelle le contrat de prêt sur salaire a été conclu;
 - la date de la première avance qui sera versée à l'emprunteur ou à son intention;
 - la ou les dates de toute autre avance qui sera versée à l'emprunteur ou à son intention;
- l'heure à laquelle l'avance initiale est versée ou la carte porte-monnaie électronique est activée;
- le nom du prêteur et toute appellation commerciale qu'il utilise;
- l'adresse commerciale du prêteur et, si elle diffère, son adresse postale;
- le numéro du permis et le numéro de téléphone du prêteur et, le cas échéant, son numéro de télécopieur et son adresse électronique;
- le nom de l'emprunteur;
- l'adresse et le numéro de téléphone de l'emprunteur;
- le capital du prêt sur salaire;
- le montant total que l'emprunteur devra rembourser;
- le coût par tranche d'emprunt de 100 \$;
- le coût maximal autorisé par tranche d'emprunt de 100 \$ établi par règlement;
- la durée du prêt sur salaire;
- relativement à chaque avance, le montant du numéraire qui sera avancé à l'emprunteur ou le montant d'argent qui sera transféré à l'emprunteur ou à son intention;
- le montant de crédit disponible avec la carte porte-monnaie électronique remise à l'emprunteur;
- la date de fin de validité de la carte porte-monnaie électronique remise à l'emprunteur, le cas échéant;
- si une carte porte-monnaie électronique est remise à l'emprunteur, une mention que des frais de service de tiers peuvent être imposés pour l'utilisation de la carte;
- le coût total du crédit et le taux annuel en pourcentage (TAP)
 - avec espace pour les initiales de l'emprunteur;**
- le taux d'intérêt applicable ainsi qu'une mention du montant total des intérêts payables aux termes du contrat;

- les frais, pénalités, tarifs, commissions ou droits applicables ainsi qu'une indication du montant de chacun;
- le montant et la date d'échéance de tous les versements qui doivent être effectués par l'emprunteur;
- une mention que le prêt est un prêt à coût élevé;
- une mention des droits de résiliation dont bénéficie l'emprunteur, dont un exemple se trouve ici-bas;
 - avec espace pour le paraphe de l'emprunteur;**
- une mention des recours dont dispose l'emprunteur;
- le coût total des primes d'assurance facultative payées par l'emprunteur;
- si le prêteur accorde des prêts sur salaire par Internet, il doit s'assurer que le contrat de prêt sur salaire indique l'adresse de son bureau au Nouveau-Brunswick pour la signification de documents;
- le formulaire d'accusé de réception que le prêteur doit fournir en cas de résiliation du prêt par l'emprunteur, et dont un exemple se trouve ci-après;
- les coordonnées de la Commission, y compris l'adresse du site Web et le numéro de téléphone sans frais;
- la signature du prêteur.

Un prêteur doit aussi inclure dans le contrat de prêt sur salaire les mentions suivantes à l'intention de l'emprunteur :

- la prestation d'autres biens ou services est optionnelle et distincte du prêt sur salaire;
- si le prêteur exige que l'emprunteur obtienne une assurance comme condition du prêt sur salaire, l'emprunteur est en droit d'obtenir l'assurance de n'importe quelle compagnie d'assurance autorisée par la loi;
- si des services optionnels sont fournis par le prêteur, l'emprunteur a le droit de les annuler;
- la reconduction d'un prêt sur salaire, qui consiste en la prolongation ou le renouvellement du prêt sur salaire, ou en une avance sous forme d'un nouveau prêt sur salaire pour rembourser un prêt existant, est interdite;
- l'emprunteur a le droit de payer d'avance le solde impayé du prêt en tout temps, sans frais ni pénalité, et de faire des remboursements anticipés partiels, sans frais ni pénalité, à toute date fixe de paiement;
- l'emprunteur a le droit d'obtenir gratuitement du prêteur un exemplaire du contrat de prêt sur salaire en tout temps, sur demande;
- les prêts sur salaire sont régis par la *Loi sur la communication du coût du crédit et sur les prêts sur salaire*;

Les frais parmi les suivants sont susceptibles d'être inclus dans le coût de l'emprunt :

- les frais liés aux prélèvements automatiques qui servent à rembourser un prêt sur salaire, même si le prêt est en retard;
- les frais payables à un mandataire ou un courtier du prêteur;
- les frais, commissions, droits ou autres sommes liés à la délivrance, au chargement, à l'activation et à l'utilisation d'une carte porte-monnaie électronique, y compris les montants payables à un tiers;

Si la carte porte-monnaie électronique est délivrée dans le cadre d'un prêt sur salaire, les renseignements suivants :

- les modalités et conditions d'utilisation de la carte porte-monnaie électronique;
- les restrictions ou exclusions relatives à l'utilisation de la carte porte-monnaie électronique;
- les instructions d'utilisation de la carte porte-monnaie électronique;
- les renseignements sur la façon pour l'emprunteur de vérifier sans coût supplémentaire le solde actuel de la carte porte-monnaie électronique;
- la marche à suivre pour obtenir une carte de remplacement et tout montant que devra déboursier l'emprunteur pour une telle carte;
- une indication à savoir si la carte porte-monnaie électronique peut être utilisée pour des prêts sur salaire ultérieurs avec le prêteur;
- une ventilation de tous les éléments du coût total du crédit ou de la contrepartie demandée, versée ou donnée ou qui sera demandée, versée ou donnée par le prêteur ou par toute autre personne, ou au prêteur ou à toute autre personne, relativement à la carte porte-monnaie électronique.

DROITS DE RÉSILIATION

La formule de résiliation remise à l'emprunteur au moment du prêt doit contenir la déclaration suivante :

CANCELLATION RIGHTS	DROITS DE RÉSILIATION
<p>You may cancel this payday loan within 48 hours after you have received the first advance or a cash card that is capable of being used. You must provide written notice to the payday lender if you choose to cancel the loan. The notice period may be extended by a further period of up to 48 hours if the 48 hours included a Sunday or holiday. You do not have to give a reason for cancelling the payday loan agreement. To cancel the payday loan agreement, you must provide your notice of cancellation, together with the amount you borrowed, to the business you dealt with to get your loan. If you have made any payments under the loan, the payday lender must return those payments to you without delay.</p>	<p>Vous pouvez résilier ce prêt sur salaire dans les 48 heures suivant la réception de la première avance ou d'une carte porte-monnaie électronique prête à l'utilisation. Vous devez alors donner un préavis écrit au prêteur. La période de préavis peut être prolongée d'une autre période maximale de 48 heures si les 48 premières heures incluaient un dimanche ou un congé. Vous n'êtes pas tenu de fournir un motif pour la résiliation du contrat de prêt sur salaire. Afin de résilier le contrat de prêt sur salaire, vous devez fournir votre préavis de résiliation ainsi que le montant de l'emprunt à l'entreprise avec laquelle vous avez traité pour obtenir le prêt. Si vous avez fait des paiements aux termes du prêt, le prêteur doit vous rembourser ces paiements sans délai.</p>

La déclaration doit :

- porter le titre « **CANCELLATION RIGHTS/DROITS DE RÉSILIATION** » en lettres majuscules, en caractères gras, avec une police de caractères de 14 points;
- être dans les deux langues officielles;
- présenter les deux versions de la déclaration disposées côte à côte sur la formule de résiliation;
- être présentée de façon à être remarquée par l'emprunteur;
- occuper la pleine largeur de la page et avoir une hauteur d'au moins sept centimètres.

Exigences en matière d’affichage

Un prêteur doit afficher en évidence à chacun des endroits où un contrat de prêt sur salaire est négocié ou signé une affiche dans les deux langues officielles qui est visible à l’emprunteur dès qu’il entre sur les lieux et qui contient les renseignements suivants dans l’ordre indiqué (exemple d’affiche à la page suivante) :

- le titre « **Coût maximum permis par tranche d’emprunt de 100 \$** » dont la taille de la police de caractères est d’au moins 72 points;
- au centre, sous le titre, le montant « **14 \$** » écrit avec une police de caractères de 144 points;
- un sous-titre écrit avec une police de caractères d’au moins 54 points et contenant les mots suivants :
 - « Exemple : prêt de 300 \$ pour 14 jours »,
 - « Capital de 300 \$ »,
 - « Coût total du crédit », suivi du coût total par tranche d’avance de 300 \$ en vertu du contrat de prêt sur salaire,
 - « Taux annuel en pourcentage (TAP) », suivi du TAP pour 300 \$,
 - « Remboursement total », suivi du total de 300 \$ et du coût total d’emprunt par tranche d’avance de 300 \$ selon le contrat de prêt sur salaire;
- au bas de l’affiche, les mentions suivantes écrites avec une police de caractères d’au moins 36 points :
 - « Pour toute question ou préoccupation au sujet des prêts sur salaire, des droits de résiliation et des pratiques de recouvrement, n’hésitez pas à communiquer avec la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (FCNB) au numéro sans frais 1-866-933-2222. »
« Les renseignements fournis satisfont aux exigences de la *Loi sur la communication du coût du crédit et sur les prêts sur salaire.* »

L’affiche doit avoir une largeur et une hauteur minimales de 61 cm et 76 cm, respectivement. Le lettrage doit bien contraster avec le fond et l’affiche doit être encadrée d’une bordure aux couleurs vives d’une largeur d’au moins cinq centimètres.

En plus de s’assurer que l’affiche est visible aux emprunteurs dès leur entrée dans un lieu d’affaire où des prêts sur salaire sont négociés ou signés, le prêteur doit également s’assurer qu’une affiche est visible aux emprunteurs à chaque endroit à l’intérieur du lieu d’affaire où des prêts sur salaire sont négociés ou signés et qu’elle contient les renseignements prévus, écrits avec une police de caractères d’au moins 28 points et une couleur qui contraste avec le fond.

Ce document est fourni à titre indicatif. Le prêteur sur salaire doit placer, dans chacun de ses lieux d'affaires, des affiches dans les deux langues officielles, bien en vue et visibles par les emprunteurs dès leur entrée.

The diagram shows a rectangular sign with an orange border. The sign contains the following text:

**Coût maximum permis
par tranche d'emprunt
de 100 \$**

14 \$

Exemple: prêt de 300 \$ pour 14 jours
Capital de 300 \$
Coût total du crédit = 42 \$
Taux annuel en pourcentage (TAP) = 365 %
Remboursement total = 342 \$

Pour toute question ou préoccupation au sujet des prêts sur salaire, des droits de résiliation, ou des pratiques de recouvrement, n'hésitez pas à communiquer avec la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Commission) au numéro sans frais 1-866-933-2222.

Cette affiche est conforme aux exigences de la *Loi sur la communication du coût du crédit et sur les prêts sur salaire.*

Specifications and font size requirements are indicated by yellow callouts:

- Top: Largeur d'au moins 61 cm
- Left: Hauteur d'au moins 76 cm
- Left (border): Bordure aux couleurs vives, Largeur d'au moins 5 cm
- Right (Title): Police de 72 points au minimum
- Right (14 \$): Police de 144 points au minimum
- Right (Example): Police de 54 points au minimum
- Right (Disclaimer): Police de 36 points au minimum

janvier 2025

This is provided as an example. Signs must be posted in both official languages and must be prominently on display, immediately upon entering, and visible to borrowers, at each of a payday lender's physical locations.

61cm
Minimum width

**Maximum Allowable
Cost per
\$100 Borrowed** } **Minimum
72-pt font**

\$14.00 } **Minimum
144-pt font**

**Example: \$300 loan for 14 days:
Principal Amount = \$300
Total Cost of Credit = \$42.00
Annual Percentage Rate (APR) = 365%
Total to Repay = \$342.00** } **Minimum
54-pt font**

If you have any questions or concerns about payday
loans, cancellation rights or collection practices, contact
the Financial and Consumer Services Commission
(Commission)
Toll-free at 1-866-933-2222 } **Minimum
36-pt font**

This information meets the requirements of the
Cost of Credit Disclosure and Payday Loans Act

**Brightly coloured border
Minimum 5cm wide**

76cm
Minimum
height

January 2025



Autres Informations Importantes

Limite concernant les montants payables en cas de manquement

- Relativement à un manquement de l'emprunteur aux obligations découlant d'un prêt sur salaire, le prêteur peut demander, exiger ou accepter le versement des pénalités qui suivent, lesquelles ne peuvent excéder :
 - 2,50% du montant du prêt en défaut, calculé mensuellement. La pénalité ne peut être composée et son versement ne peut être demandé, exigé ou accepté qu'une fois par période de trente (30) jours.
 - 20\$ pour chaque chèque qui n'est pas honoré ou pour chaque prélèvement automatique refusé.

Limite concernant les frais d'encaissement

- Le montant maximal qu'une personne peut demander, exiger ou accepter à titre de frais d'encaissement d'un chèque est le suivant :
 - 5\$, dans le cas d'un chèque du gouvernement de 2 500\$ ou moins
 - 10\$, dans le cas d'un chèque du gouvernement de plus de 2 500\$

Outils informatifs obligatoires

Tout titulaire d'un permis de prêteur sur salaire au Nouveau-Brunswick doit fournir un outil informatif qui compare le coût d'un prêt sur salaire au coût d'une avance de fonds d'une carte de crédit en fonction du temps. Ceci vise à aider les emprunteurs à faire leur planification financière avant d'obtenir un prêt sur salaire.

Chaque emprunteur ou chaque personne qui montre un intérêt pour obtenir un prêt doit recevoir une copie de ce document d'information sur les prêts sur salaire.

Les prêteurs et les courtiers à distance (p. ex. : en ligne) doivent fournir aux emprunteurs les mêmes renseignements que ceux qui sont contenus dans le dépliant avant de discuter d'un prêt sur salaire.

Combien vous coûtera un emprunt de 300 \$ pour deux semaines?

Si vous empruntez* :	Prêt sur salaire (En supposant un coût d'emprunt de 14 \$ par tranche de 100 \$**)	Carte de crédit (En supposant un taux d'intérêt quotidien calculé selon un TAP de 23 % pour une avance de fonds)
Un emprunt de 300 \$	42 \$	2,65 \$
Deux emprunts de 300 \$	84 \$	5,29 \$
Quatre emprunts de 300 \$	168 \$	10,59 \$
Six emprunts de 300 \$	252 \$	15,88 \$

*Ce tableau illustre le coût de multiples prêts sur salaire. Vous ne pouvez pas contracter plus d'un prêt sur salaire à la fois, et vous ne pouvez pas utiliser un prêt sur salaire pour en rembourser un autre.

** Au Canada, le coût total maximal du crédit autorisé est de 14 \$ par tranche de 100 \$ avancés dans le cadre d'un prêt sur salaire

Pour en apprendre davantage sur vos droits :

FCNB.ca/fr/prets-sur-salaire

Numéro de téléphone sans frais : 1-866-933-2222

Télécopieur : 506-658-3059

info@fcnb.ca

janvier 2025



How much will \$300 cost you for two weeks?

If you take out a \$300 loan*:	Payday Loan (cost of borrowing is \$14 per \$100**)	Credit Card (assuming a daily interest rate at 23% APR for cash advance)
Once	\$42	\$2.65
Twice	\$84	\$5.29
Four times	\$168	\$10.59
Six times	\$252	\$15.88

*This example shows what borrowing multiple loans would cost. You cannot hold more than one payday loan at a time. You cannot pay off a payday loan with another payday loan

**In Canada, the maximum total cost of credit allowed is \$14 per \$100 advanced under a payday loan

To learn more about your rights:

[FCNB.ca/payday-loans](https://www.fcnb.ca/payday-loans)

Toll Free 1 866 933-2222

Facsimile 506 658-3059

info@fcnbc.ca

January 2025

